

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 9-2025

en date du 4 février 2025

portant sur l'achat de stylos personnalisés avec le logo de la commune

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – de retenir l'offre de la société SUPER DEAL pour l'achat de 100 stylos monochrome personnalisés avec le logo de la commune pour un montant de 100 euros.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 4 février 2025

Pierre HACHIN
Maire

